

## Journée du lait à la pause du 4 novembre 2021

### Informations

<b>Coûts</b>	Aucun frais n'est à votre charge. Le matériel que vous commandez et l'envoi sont gratuits. Grâce au système de bon pour le lait (= talon pour le remboursement du lait), Swissmilk vous rembourse entièrement le lait acheté (lait dé lactosé compris).
<b>Organisation</b>	En ce qui concerne l'organisation, la distribution et le contact avec les écoles, Swissmilk a besoin de votre aide. Déterminez avec l'école combien d'élèves et d'enseignants des différents degrés participeront. Commandez ensuite le matériel dont vous avez besoin sur la base du nombre de participants en remplissant le bulletin de commande.
<b>Quantité de lait</b>	Veuillez compter 2 dl de lait par enfant, ce qui correspond à 1 portion.
<b>Clarifier avec la direction de l'établissement la question des arômes; n'ajouter que peu de poudre au lait.</b>	Si vous souhaitez utiliser de l'Ovomaltine ou de la poudre à milkshakes, consultez au préalable la direction de l'école, car cela pourrait être contraire à ses consignes. N'ajoutez que peu de poudre au lait. Dosages recommandés: 1 sachet de poudre à milkshakes = soit 3 litres de lait = 15 portions 1 sachet = 10 litres de lait = 50 portions
<b>Achat du lait</b>	L'organisation relative à l'achat du lait vous revient. Vous pouvez vous ravitailler auprès d'un producteur de lait, d'un commerçant, ou dans un magasin suisse de votre choix (p. ex. Coop, Migros, Volg, etc.). Nous vous remboursons ensuite le montant payé avec le bon pour le lait (lait dé lactosé compris). Voir paragraphe «bons pour le lait».
<b>Bon pour le lait Formulaire de remboursement</b>	<p><b>Commande</b> Le bon pour le lait sert de talon à remplir pour le remboursement du lait que vous aurez acheté. Le bon pour le lait peut être obtenu auprès de Swissmilk au moyen du bulletin de commande. Un bon est prévu par emplacement pour le décompte.</p> <p><b>Transmission</b> Le bon est envoyé avec l'affiche.</p> <p><b>Achat du lait</b> Le bon donne le droit d'acheter uniquement du lait suisse (lait dé lactosé inclus) conditionné par 1 ou 2 litres ou dans des récipients plus grands. Le lait acheté dans des emballages plus petits n'est pas remboursé. Le bon n'est pas valable pour l'achat de boissons végétales.</p> <p><b>Décompte</b> Voici comment fonctionne le remboursement du lait (et du lait dé lactosé) acheté: Vous achetez et payez le lait vous-même (voir «achat du lait») Vous nous renvoyez le <b>bon original pour le lait</b> (pas de copie) dûment rempli, accompagné de la <b>quittance originale</b>, jusqu'au <b>30 novembre 2021</b> (l'adresse est indiquée sur le bon). Le montant vous sera remboursé d'ici la fin de l'année.</p>
<b>Lait dé lactosé</b>	Il se peut que des écoliers de votre établissement soient intolérants au lactose. Pensez-y et prévoyez pour eux du lait dé lactosé (achetez-en 1 à 2 litres). Les coûts vous seront aussi entièrement remboursés.
<b>Boissons végétales</b>	Merci de ne pas acheter de boissons végétales. Ces dernières ne remplacent pas le lait du point de vue des nutriments et ne seront pas remboursées.

## Journée du lait à la pause du 4 novembre 2021

<b>Lait de la ferme</b>	<p>Vous êtes producteur de lait et utilisez le lait de votre ferme? Nous vous rappelons que le lait doit être pasteurisé, c'est-à-dire chauffé pendant 15 secondes à 72° C au moins. Vous trouverez des informations plus détaillées à ce sujet dans la notice d'hygiène en ligne sur <a href="http://www.swissmilk.ch/laitalapause">www.swissmilk.ch/laitalapause</a>.</p> <p><b>Remboursement du lait de la ferme</b>          Veuillez établir une <b>quittance pour le lait</b> et nous l'envoyer avec le <b>bon original pour le lait dûment rempli</b> (pas de copie) jusqu'au <b>30 novembre 2021</b>.</p>
<b>Commande de matériel</b>	Un formulaire de commande est annexé. Vous le trouverez également en ligne sur <a href="http://www.swissmilk.ch/laitalapause">www.swissmilk.ch/laitalapause</a> .
<b>Quantités</b>	Le bulletin vous permet de commander le matériel dont vous avez besoin; merci de ne pas en commander plus que nécessaire. Le matériel est créé spécialement pour cette occasion. Afin que nous puissions planifier la production des quantités exactes, les commandes doivent nous parvenir en temps voulu et doivent être raisonnables et appropriées. Le matériel en trop ne peut être réutilisé.
<b>Matériel manquant</b>	Pour des raisons logistiques, les commandes peuvent être envoyées en plusieurs petits paquets. Si, à la date du <b>16 octobre</b> , du matériel devait encore manquer, veuillez vous adresser sans délai au Contact Center, au numéro de téléphone 031 359 57 28, ou à l'adresse <a href="mailto:commande@swissmilk.ch">commande@swissmilk.ch</a> , afin que vous le receviez à temps.
<b>Délai de commande et livraison</b>	Les articles peuvent être commandés jusqu'au <b>5 septembre 2021</b> et seront livrés entre mi-septembre et mi-octobre.
<b>Stand pour la distribution</b>	Vous êtes responsable des contacts avec l'école, de l'installation et du démontage du stand ainsi que de la distribution de lait. Le stand peut être une simple table, éventuellement décorée.
<b>Emplacement et responsable</b>	Veuillez nous signaler assez tôt les éventuels changements d'emplacement ou de personnel (nouveau responsable de stand, annulation de l'événement sur un site prévu, déplacement de stand, etc.).

Si vous avez un souhait particulier, n'hésitez pas à nous en parler.

Pour toute **commande supplémentaire** ou **question** relative à la commande ou à l'**organisation**:

Contact Center, tél. 031 359 57 28  
[commande@swissmilk.ch](mailto:commande@swissmilk.ch)